

## La Présidente

Madame la Rectrice Albert-Moretti Nathalie  
10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

Paris, le 25 avril 2024

### Objet : Appel à candidature Programme "École amie des droits de l'enfant" de l'UNICEF France

Madame la Rectrice,

Depuis de nombreuses années, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'UNICEF France travaillent en étroite collaboration pour favoriser la défense et l'application des droits de l'enfants en milieu scolaire, et mener des actions de sensibilisation des enfants et des jeunes aux droits, à la citoyenneté et à la solidarité internationale. C'est dans ce dessein que nous avons lancé en septembre 2023, le programme « École amie des droits de l'enfant », inscrit dans la convention cadre 2022-2025 signée entre l'UNICEF France et le ministère de l'Éducation nationale.

Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous inviter à découvrir ce programme et, comme l'encourage la convention cadre avec le ministère de l'Éducation nationale, à « faciliter la participation des établissements scolaires à ce programme et à favoriser l'essaimage des écoles amies des droits de l'enfant ». La démarche, déjà implantée avec succès dans d'autres pays voisins tels que la Grande-Bretagne, l'Espagne ou le Danemark, repose sur une approche collaborative et participative. En Grande-Bretagne, par exemple, les directeurs d'établissements signalent à 93% que les enfants et les jeunes ont un meilleur respect d'eux-mêmes et des autres à l'issue du programme.

Nous avons eu le plaisir d'intégrer **l'école Pezole, située à Valentigney** et dépendant de l'académie de Besançon, parmi les 13 écoles sélectionnées pour la première promotion de 2023 à 2026.

Pour la nouvelle campagne de sélection des écoles, **un webinaire d'informations est prévu le 13 mai de 17h30 à 19h par le Réseau Canopé, ainsi que deux webinaires complémentaires mis en place par l'UNICEF France le 13 juin et le 10 septembre à 17h.**

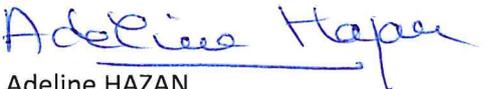
Les horaires et liens d'inscription sont également disponibles sur le site internet [www.ecoleamie.fr](http://www.ecoleamie.fr). Les écoles élémentaires, avec l'appui de leurs IEN et en collaboration avec les municipalités, ont **jusqu'à mi-septembre** pour s'engager avec l'ensemble de leur communauté éducative.

En rejoignant le programme, les écoles s'engagent à se transformer pour devenir plus justes, plus sereines et plus inclusives, avec la participation active des enfants. La démarche implique la mise en place d'un comité de pilotage composé en partie d'enfants, mais également des parents et des acteurs éducatifs municipaux.

Au cours des trois années du programme, l'école s'engage à mettre en place des actions concrètes pour répondre à ces besoins, telles que des séquences pédagogiques adaptées, des formations pour les acteurs éducatifs, des projets de solidarité et d'autres initiatives. L'évaluation régulière permet de mesurer les progrès réalisés tout au long du parcours. Il est également possible d'inscrire l'implication dans le programme dans le projet d'école.

J'ai donc le plaisir de solliciter votre appui pour diffuser cette information auprès des écoles élémentaires de votre académie et pour les encourager à rejoindre le programme. Nos équipes sont également disponibles pour échanger avec vous sur la mise en place de conventions d'application locale qui préciseraient les engagements académiques en faveur du déploiement du dispositif École amie des droits de l'enfant sur votre Académie.

Je vous remercie par avance de votre engagement au service de la citoyenneté et en faveur de l'éducation aux droits de l'enfant, et vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de ma considération distinguée.

  
Adeline HAZAN